

Portefeuille prudent

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 24 septembre 1996
 Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 221 415 731 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 21,27 %

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR ¹			Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ¹		
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	Unités en circulation	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	Unités en circulation
75 / 75	2,39	15,78	3 197 175	2,09	14,05	1 723 771
75 / 100	2,66	15,54	1 893 105	2,20	13,90	1 126 543
100 / 100	2,81	15,20	94 249	2,31	13,75	38 719
Police avec garantie	Série Partenaire : option AFA ²			Série privilégiée Partenaire : option AFA ²		
75 / 75	1,29	11,63	128 843	1,00	11,75	78 880
75 / 100	1,57	11,52	50 528	1,10	11,76	4 823
100 / 100	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 FAD – avec frais d'acquisition différés
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative

Placement minimum

Options AFA, FAD et FADR série standard et option AFA série Partenaire

*Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 *Polices FERR : 10 000 \$

Options AFA, FAD et FADR série privilégiée 1 et option AFA série privilégiée Partenaire

*Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : placement initial de 100 000 \$ (exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$)

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

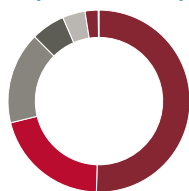
	% de l'actif
Obligations canadiennes	18,40
Hypothécaire	11,47
Obligations canadiennes de base	9,48
Obligations de sociétés canadiennes	7,02
Obligations mondiales	6,53
Immobilier	6,01
Revenu fixe sans contraintes	5,00
Croissance canadienne	4,00
Actions étrangères	3,98
Obligations à rendement réel	3,17
Total	75,06

Nombre total des placements :

22

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	50,47
Actions étrangères	20,71
Autres	16,34
Immobilier	6,01
Liquidités et équivalents	4,03
Actions canadiennes	2,34
Fonds communs	0,11



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

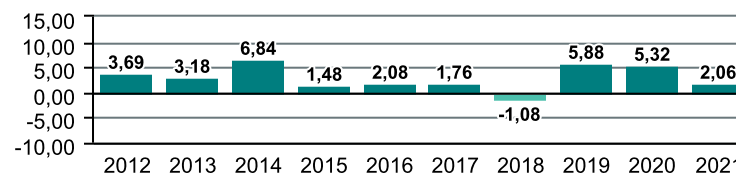
Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2011, détiendrait 1 356,60 \$ au 31 décembre 2021. Ce montant correspond à une moyenne de 3,10 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de rendement	3,69	3,18	6,84	1,48	2,08	1,76	-1,08	5,88	5,32	2,06



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 25 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Notes

Avant le 19er novembre, 2021, ce fonds était nommé « Portefeuille prudent (GSP) ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Frais d'acquisition (AFA) série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. 	
Frais d'acquisition (AFA) série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat. 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat. 	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. 	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque trimestre. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat. Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,39	2,09	1,29	1,00	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,66	2,20	1,57	1,10	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,81	2,31	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	<ul style="list-style-type: none">•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.•Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

255, avenue Dufferin

London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847